

Compte Rendu du Comité Directeur du CoDep 79 **Lundi 9 Mars 2026**

19H30

Membres du Comité Directeur, Présidents des clubs et représentants des commissions.

Présents : Nathalie MASSE RODRIGUEZ, Isabelle LARVOIRE, Pierre GRANIER, Hélène BOISDY, Juan RODRIGUEZ, Jean-François LEBAIGUE, Olivier CLUZEAU, Sylvie TOULOUSE, Jean-Pierre STEFANATO, Alain GENDRON, Éric MURZEAU, Frédéric GUIRRIEC, Pierre Louis MASOYER, Jean-Christophe MONNET, Valérie MECHAIN.

Invité : Sébastien CLAUDEL

Excusés : Françoise ROHART, Emily TRIPHOSE

Absent : Christophe DUARTE.

Accueil(Nathalie)

Prochaine assemblée générale

Rappel des statuts :

La date de l'Assemblée Générale est fixée par le Comité Directeur au plus tard 90 jours avant sa tenue.

Les assemblées générales sont convoquées par le Président du Comité deux mois au moins avant leur tenue. Ce délai est porté à soixante-quinze jours en cas d'Assemblée Générale électorale.

En cas d'Assemblée Générale électorale, l'énumération des candidats et leur notice individuelle respective sont adressées à tous les membres 40 (quarante) jours avant l'ouverture de ladite assemblée.

Afin d'éviter de reproduire les retards observés l'an passé et de garantir le respect des dispositions statutaires, le Comité Directeur demande que l'organisation de l'Assemblée Générale soit arrêtée avant sa prochaine réunion.

Pour le lieu, la salle des fêtes de Saint-Lin étant désormais utilisable, une vérification doit être faite quant à sa disponibilité pour accueillir l'Assemblée Générale.

Pour l'organisation, Valérie MECHAIN pour Mille Bulles et Hélène BOISDY pour le CARP proposeront à leurs CoDir respectifs de se charger de la mise en place de l'événement.

Trésorerie(Pierre) Point financier au 28/02/2026

Projet/Formation :

- RIFAP/PSC = Excédent 275 €
- Stage Initial E1 et TSI = Excédent 212 €

Subvention :

- Ristourne supplémentaire FFESSM : 1400 €
- Ristourne = 1896 (1916 € N-1)

Adhésion : 4863 € (5823 € N-1)

- Ne cotisera pas cette année : Thouars, Hoki plongée (86) **Nathalie MASSE va récupérer les clés qui lui ont été confiées par le CoDep pour son accès à la carrière.** CoDep 17 (remplacé par la rochelle).
- En relance : Codep 16, Plongée sud Vendée

Etat Trésorerie :

- Compte courant : 3295 €
- Epargne : 12000 €

Validation Aides aux cadres :

- 750 € (4 cadres de l'APNEE)

Proposition de présenter la mesure et les bénéficiaires de cette saisine à la journée cadres.
Puis règlement par virement aux cadres à la suite.

Abandon de frais :

Possibilité de transmettre la feuille de frais au format Excel dès maintenant avec le barème applicable au 31 décembre 2025 (Le tableau Excel est sur le site du CoDep). Ceux qui préfèrent attendre la publication du barème 2026 pourront déposer leurs feuilles de frais ultérieurement.

Pour le département des Deux-Sèvres, la période de déclaration des de début avril au 5 Juin 2026.

Augmentation du loyer du local de Saint-Lin (pour retour à Mr Matos)

Le loyer actuel est de 152 euros. Le propriétaire propose une révision à 200 euros. Le trésorier propose une augmentation allant jusqu'à 180 euros.

Il est rappelé que l'augmentation des loyers est encadrée par des dispositions légales.

Toutefois, compte tenu du contexte — le loyer n'ayant pas été réévalué depuis plus de dix ans — le Comité Directeur procédera à un vote afin de se prononcer sur l'acceptation de cette augmentation.

Vote du comité directeur : 2 abstentions 8 pour

Devis élagage (sécurité pour le Directeur de Plongée)

Un devis d'élagage a été présenté, l'intervention étant nécessaire pour garantir la sécurité du Directeur de Plongée. Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'autorisation d'un montant maximal de **1 020 euros** pour un élagage réalisé sans projection de branches dans l'eau et avec la demande spécifique que la repousse s'oriente vers la hauteur.

Isabelle LARVOIRE souhaite toutefois solliciter un **second devis**, estimant le coût du premier trop élevé.

Technique (Juan) :

Organisation de la journée cadres du dimanche 29/03/2026 (positionnement des personnes disponibles sur le planning)

Actuellement peu d'inscrits à ce jour, Juan demande aux présidents de club de réitérer l'information.

Hommage à Joël TALON la plaque est neuve, Jean-Pierre s'occupe de l'hommage.

Jean-François prépare un atelier sur le secourisme l'APM.

Retour sur l'examen de la théorie décentralisée N4/GP et MF1 dans le 86.

19 candidats GP et 4 stagiaires MF1

100% reçus, 4 candidats du 79 et 12 membres de jury. Le 79 avait 5 membres dans le jury.

Examen initiateur le 28 juin 2026

Il est demandé à chaque président de confirmer, dans les meilleurs délais, le nombre d'initiateurs en formation qui seront présentés à l'examen.

Administratif (Isabelle) :

Les Statuts :

À noter quelques modifications demandées par la fédération :

- Retrait de quelques doublons qui étaient passés inaperçus.
- Mention de la région d'appartenance « Comité régional FFESSM Nouvelle-Aquitaine » à intégrer dans différents paragraphes.
- Titre III – Article 8 : nous avons prévu un total de 15 membres titulaires sans aucun suppléant. La fédération demande l'ajout de 2 suppléants. Pour conserver notre logique de 15 personnes, j'ai réparti en 13 membres titulaires et 2 suppléants.
- Mise à jour de la numérotation des titres.
- NB : Nous n'avons pas de Titre VI (ex-V) : la numérotation passe du Titre V au Titre VII. Comme nous avons choisi de ne pas intégrer le Titre VI « Médiation et sanctions », la fédération nous demande de le retirer de nos statuts.

Le Règlement Intérieur :

À noter : Un Règlement Intérieur n'est utile que s'il apporte des éléments supplémentaires aux statuts. La fédération demande de ne pas réécrire dans le RI ce qui figure déjà dans les statuts.

Après relecture du RI actuel du Codep et en tenant compte des directives fédérales, et n'ayant identifié aucun élément dans notre RI qui ne reprenne pas déjà les statuts, Nathalie et moi-même avons décidé de ne pas établir de RI propre au Codep et de conserver en document à part le RI de Saint-Lin.

À savoir :

- Si nous intégrons le RI de Saint-Lin dans un RI Codep, nous perdrons en flexibilité, car toute modification devrait ensuite être validée (votée) en Assemblée Générale.
- En le maintenant comme actuellement, toute adaptation peut être validée en Comité Directeur, avec un effet immédiat.

Ainsi, le règlement intérieur de la carrière de Saint-Lin reste à la discrétion du Comité Directeur.

Administratif Olivier/Hélène:

Premiers retours sur la nouvelle plateforme de réservation : le principal inconvénient concerne les réservations par ressource, fixées par blocs de 10 à 2. Ainsi, le Directeur de Plongée se retrouve parfois obligé de réserver un bloc de 10 lorsque les autres sont déjà pris, alors que seulement trois personnes sont prévues, par exemple.

Présentation d'un développement fait par Sébastien Claudel et l'IA :

Les premières remarques :

- Avantage : Cela ressemble à Extraclub. Un test peut être fait via l'url que Sébastien va envoyer à Olivier et Hélène qui vont tester la solution et lui faire un retour.
- Inconvénient : Il faudra toujours trouver un informaticien qui prendra le relai sur la maintenance pour les prochaines années.

Commission apnée (Frédéric)

Frédéric présente au Comité Directeur un devis portant sur l'achat de quatre longues, pour un montant de 230,92 euros.

Le Comité Directeur accorde cet achat à l'unanimité.

Une journée interclubs dédiée à l'apnée se tiendra à Saint-Lin le 14 mars 2026. L'espace de la carrière sera partagée avec la plongée CoDep, dont la participation sera limitée à un maximum de 25 plongeurs

TIV (Alain)

Le recyclage prévu en février n'a pas pu avoir lieu malgré les différentes relances.

La date du 13 juin 2026 est maintenue ; toutefois, aucune autre session ne sera organisée en 2026.

Pour le moment, aucune session initiale n'est prévue

Commission Bio (Sylvie)

Formation PB2 : 9 stagiaires Niort, Bressuire, Celles sur Belle et Parthenay.

Estran le 21 mars : Une quinzaine de participants inscrits.

Formation théorique en cours. 25 h de cours pour la formation PB2.

Cours donnés en alternance entre Celles sur Belle et Parthenay.

Sortie à Concarneau le week-end de la Pentecôte (du 22 au 25 mai) pour validation des PB2.

18 places de plongeurs, sortie sans doute complète.

Commission Souterraine (Jean-Pierre)

Stage régional les 28 et 29 mars (participants du 79)

Joël Rouméas est en formation FPS1 (formateur PS), objectif 2026.

Aménagement carrière eau (Hélène)

À la demande de la présidente de clore la séance, il est précisé que l'aménagement suit son cours

21H30 FIN